



Version du 8 février 2022

Procédures de sélection de l'Équipe nationale 2022-23

Le présent document est divisé en deux (2) grandes sections :

1. Aspects en lien avec la programmation et l'administration
2. Processus, critères et standards utilisés pour sélectionner les athlètes et établir leur rang dans chaque catégorie

SECTION 1 : ASPECTS EN LIEN AVEC LA PROGRAMMATION ET L'ADMINISTRATION

Informations générales

Contexte

En raison :

- des mesures sanitaires présentement en vigueur au Canada en réponse à la pandémie de COVID-19;
- de la hausse des cas de contamination d'un bout à l'autre du pays causée par le variant Omicron au cours des dernières semaines et des projections en lien avec les cas de contamination;
- des restrictions qui sont en place et qui ont une incidence sur la vie sociale en générale, notamment sur la pratique des activités sportives et la possibilité d'organiser des compétitions;

Le Conseil d'administration de Boxe Canada a pris la décision d'annuler les Championnats canadiens qui devaient avoir lieu à Montréal du 2 au 6 mars.

Parce que le processus de sélection aux Équipes nationales en vue de la saison 2022-23 était fondé sur les résultats à cette compétition, une autre approche doit être élaborée afin d'identifier les athlètes qui pourraient être impliqué(e)s dans les projets de l'Équipe nationale en 2022-23.

Buts visés

Les buts de ce « processus de sélection alternatif » sont les mêmes que ceux que l'on avait identifié pour les Championnats nationaux, c'est-à-dire :

- Identifier les meilleur(e)s athlètes dans chacune des catégories qui sont reconnues par l'Association internationale de boxe (AIB) chez les hommes et chez les femmes du volet **Élite**.
- Identifier les meilleur(e)s athlètes dans chacune des catégories qui sont reconnues par l'Association internationale de boxe (AIB) chez les hommes et chez les femmes du volet **Jeunesse**.
- Identifier jusqu'à quatre (4) athlètes par catégorie chez les hommes et les femmes des volets Élite et Jeunesse.
- Établir un rangement des athlètes à l'intérieur de chacune des catégories afin de choisir ceux et celles qui pourraient prendre part à des projets de l'Équipe nationale en 2022-23.

Principes

Les principes qui guideront le processus de sélection des Équipes nationales que l'on utilisera en remplacement des Championnats canadiens sont les suivants :

Transparence : chaque athlète impliqué(e) dans le processus doit avoir une opportunité équitable de démontrer son niveau d'habiletés en compétition.

Validité : le processus doit mener à l'identification des meilleur(e)s athlètes qui sont éligibles à représenter le Canada lors des compétitions de l'AIB et d'autres événements internationaux.

Impartialité : le processus doit être, et être perçu, comme étant équitable et aussi objectif que possible en lieu et place d'une compétition.

Collégialité : Boxe Canada tiendra compte de l'avis de différents experts provenant de ses membres ayant des compétences dans le domaine de la boxe internationale de haut niveau.

Imputabilité : Toutes les parties impliquées dans le processus doivent être responsables pour le rôle qu'elles sont appelées à jouer.

Faisabilité : le processus doit demeurer relativement simple à gérer.

Objectifs du Programme de haute performance (PHP) en 2022-23

Les objectifs des programmes de haute performance (PHP) de Boxe Canada en 2022-23 sont les suivants :

1. Offrir du soutien aux meilleur(e)s athlètes afin qu'ils ou elles puissent connaître du succès à l'occasion des Jeux olympiques de 2024 qui se tiendront à Paris. De façon plus précise, cela se traduira par des résultats parmi les huit (8) premières positions lors du Championnat mondial féminin et par des médailles à l'occasion des Jeux du Commonwealth.
2. Évaluer le potentiel des athlètes en voie de développement et offrir des opportunités de qualité en matière d'entraînement et de compétition à ceux et celles qui seront sélectionné(e)s.

Principaux projets au programme en 2022

Les principaux projets de la saison 2022 seront les suivants pour les différents volets des programmes de HP de Boxe Canada :

Pour les **Femmes Élites**, les principaux projets seront :

1. Le **Championnat mondial féminin de l'AIB** qui se déroulera en mai à Istanbul en Turquie.
2. Les Jeux du Commonwealth qui auront lieu à la fin juillet à Birmingham en Angleterre.

Les athlètes qui ne seront pas sélectionnées en vue de ces compétitions se verront offrir des opportunités de développement pertinentes sur la scène internationale, lesquelles leur permettront de poursuivre leur développement en vue des futurs Jeux olympiques et Championnats mondiaux.

Pour les **Hommes Élites**, le principal projet sera les Jeux du Commonwealth qui auront lieu à la fin juillet à Birmingham en Angleterre.

Les athlètes qui ne seront pas sélectionnés en vue de ces compétitions se verront offrir des opportunités de développement pertinentes sur la scène internationale, lesquelles leur permettront de poursuivre leur développement en vue des futurs Jeux olympiques et Championnats mondiaux.

Pour les **Hommes** et les **Femmes** du volet **Jeunesse**, le principal projet sera le Championnat Mondial Jeunesse 2022 de l'AIB qui aura lieu à un endroit et à une date qui demeurent à être confirmés.

Les athlètes qui ne seront pas sélectionné(e)s en vue de ces compétitions se verront offrir des opportunités de développement pertinentes sur la scène internationale, lesquelles leur permettront de poursuivre leur développement en vue des futurs Jeux olympiques et Championnats mondiaux séniors.

Note : *Des projets additionnels sont prévus dans le cadre de la préparation des athlètes de même qu'à des fins de développement.*

Dates importantes

Cette section présente les principales dates du programme de HP de Boxe Canada en 2022-23, ainsi que les événements associés. D'autres projets s'ajouteront dans le cadre du programme de préparation des athlètes ou à des fins de développement.

1^{er} février : Boxe Canada diffuse les informations en lien avec le processus et les critères de sélection 2022-23 aux OP/TS.

11 février : Date limite pour que les OP/TS fassent parvenir les nominations pour le Panel national d'experts à Boxe Canada; ce groupe sera responsable de procéder à la sélection des athlètes.

21 février : Date limite pour que les OP/TS fassent parvenir les portfolios des athlètes mis(es) en nomination à Boxe Canada pour les volets Élite et Jeunesse.

7 mars : Boxe Canada fait l'annonce des athlètes de la catégorie Élite qui ont été retenu(e)s pour le Programme de haute performance.

9 mars : Boxe Canada annonce la composition de l'Équipe nationale en vue des Championnats continentaux séniors de l'AMBC (hommes et femmes du volet Élite).

13 - 22 mars : Camp d'entraînement en préparation des Championnats continentaux séniors de l'AMBC (hommes et femmes du volet Élite).

22 mars-2 avril : Championnats continentaux séniors de l'AMBC (hommes et femmes du volet Élite).

5 avril : Boxe Canada annonce la composition de l'Équipe nationale Élite en vue des Championnats mondiaux féminins 2022 de l'AIB.

12 avril : Boxe Canada annonce la composition de l'Équipe nationale Jeunesse (hommes et femmes) pour la saison 2022-23.

24 avril – 5 mai : Camp d'entraînement en préparation des Championnats mondiaux de l'AIB (Femmes du volet Élite).

6 – 21 mai 2022: Championnats mondiaux de l'AIB (Femmes du volet Élite).

8 – 22 juillet 2022: Camp d'entraînement en préparation des Jeux du Commonwealth (hommes et femmes du volet Élite).

23 juillet – 08 août 2022: Jeux du Commonwealth (hommes et femmes du volet Élite).

Octobre ou novembre 2022: Camp d'entraînement en préparation des Championnats mondiaux Jeunesse de l'AIB (femmes et hommes).

Novembre 2022: Championnats mondiaux Jeunesse de l'AIB (femmes et hommes).

Contributions des athlètes

Tou(te)s les athlètes sélectionné(e)s dans les programmes de haute performance doivent défrayer des frais. Pour la saison 2022-23, ces frais ont été établis à 6000 \$ et couvrent les voyages, l'hébergement, les coûts administratifs, le soutien des entraîneur(e)s et les autres frais d'entraînement associés aux activités du PHH de Boxe Canada.

Les frais associés au PHP doivent être payés en un maximum de deux (2) versements. Le premier, au montant de 3000 \$, est payable au moment de l'annonce de la sélection. Le second, également de 3000 \$, doit être fait au plus tard 3 trois (3) mois après le premier.

Ces frais ne couvrent pas les événements suivants de Boxe Canada : camps d'entraînement du PHP, épreuves nationales de sélection, et Championnat canadien. Les athlètes seront par conséquent responsables de défrayer tous les coûts associés à leur participation à ces événements.

Les méthodes de paiement acceptées sont les cartes de crédit (Visa, MasterCard, American Express), les chèques, les mandats poste, ou les transferts bancaires électroniques.

Les athlètes prenant part à des activités de développement qui ne sont pas officiellement sous la responsabilité de Boxe Canada devront défrayer l'ensemble des coûts associés, de même que ceux qui pourraient résulter de la présence d'arbitres, d'entraîneur(e)s ou de membres du personnel médical.

Catégories

Groupes d'âges

Les athlètes du volet **Élite** doivent être né(e)s entre le 1^{er} janvier 1981 et le 31 décembre 2003.

Les athlètes du volet **Jeunesse** doivent être né(e)s entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2005.

Catégories de poids

Les athlètes peuvent être sélectionné(e)s dans les catégories de poids suivantes chez les femmes et chez les hommes, respectivement.

FEMMES – ÉLITE & JEUNESSE	
Catégories de poids	Catégories de poids
-48 kg	-63 kg
-50 kg	-66 kg
-52 kg	-70 kg
-54 kg	-75 kg
-57 kg	-81 kg
-60 kg	+81 kg

HOMMES – ÉLITE & JEUNESSE	
Catégories	Poids kg
Poids mi-mouches	-48 kg
Poids mouches	-51 kg
Poids coqs	-54 kg
Poids plumes	-57 kg
Poids légers	-60 kg
Poids super-légers	-63,5 kg
Poids welters	-67 kg
Poids super-welters	-71 kg
Poids moyens	-75 kg
Poids mi-lourds	-80 kg
Poids lourds-légers	-86 kg
Poids lourds	-92 kg
Poids super-lourds	+92 kg

Éligibilité

Groupes d'âges

Les athlètes du volet **Élite** doivent être né(e)s entre le 1^{er} janvier 1981 et le 31 décembre 2003.

Les athlètes du volet **Jeunesse** doivent être né(e)s entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2005.

Aspects techniques

Pour que la candidature d'un(e) athlète puisse être considérée dans le cadre du processus de sélection, les informations suivantes devront être incluses dans son portfolio :

- Preuve ou confirmation qu'il ou elle fait partie de la classe ouverte, c'est-à-dire qu'il ou elle a pris part à au moins 10 combats.
- Résultats aux tests physiques exigés (pesée; pompes ou « push-ups »; et « burpees »). Les tests doivent avoir été faits en 2022 et être accompagnés de vidéos conformes à la procédure exigée.
- Preuve à l'effet que le test de personnalité exigé par Boxe Canada a été fait.
- Une vidéo de l'athlète en action durant un combat (3 rounds de 3 minutes) auquel il ou elle a pris part en 2018 ou après. Il doit s'agir du plus haut niveau de compétition pour lequel une vidéo est disponible. La vidéo de la compétition doit être accompagnée des informations suivantes :
 - Nom de l'athlète mis(e) en nomination.
 - Date et lieu de la compétition.
 - Niveau de la compétition (précisez : compétition de Club; niveau provincial; niveau national; niveau international).
 - La fiche (victoires/défaites) de l'athlète au moment du combat.
 - Les résultats officiels du combat.
 - *Si possible, inclure également la fiche de l'adversaire au moment du combat.*

Aspects administratifs

Pour que sa candidature soit considérée, chaque athlète **DOIT** :

- Être membre en règle de son association provinciale ou territoriale de boxe et de Boxe Canada. À moins d'une autorisation contraire écrite et produite à l'avance, l'athlète doit également avoir remboursé toute somme qui serait due à Boxe Canada avant la date limite des nominations.
- Avoir lu, signé et retourné le Contrat de l'athlète de Boxe Canada avant la date limite indiquée. Aucune nomination ne pourra être prise en compte si une copie signée du Contrat de l'athlète n'a pas été reçue par le bureau national de Boxe Canada.
- Accepter de lire, de remplir et de signer le **contrat du PAA de Sports Canada** pour l'année 2022-23 lorsqu'il sera disponible.
- Confirmer qu'il ou elle a lu et comprend le processus et les critères de sélection pour l'année 2022-23.

Éligibilité internationale

Pour que sa candidature soit considérée, chaque athlète **DOIT** :

- Produire une copie d'un **passport canadien valide**.
- Satisfaire aux exigences de l'Association internationale de boxe (AIB) pour ce qui est de son **éligibilité à représenter le Canada** lors de compétitions internationales majeures.
- Produire un passeport vaccinal attestant qu'il ou elle a été **complètement vacciné(e) contre la COVID-19**. Le code QR est exigé. Une personne est considérée pleinement vaccinée 14 jours après l'injection de la seconde dose de vaccin.

Responsabilités des partenaires

Responsabilités des athlètes

Les athlètes mis(es) en nomination sont responsables de fournir les informations suivantes à leur Association provinciale ou territoriale de boxe :

- Preuve à l'effet qu'il ou elle est membre en règle.
- Preuve de vaccination contre la COVID-19. Une personne est considérée pleinement vaccinée 14 jours après l'injection de la seconde dose de vaccin.
- Photocopie d'un passeport canadien valide.
- Preuve de poids suite à une pesée, accompagnée de la vidéo exigée. La pesée peut être faite à la maison en suivant la procédure indiquée.
- Preuve à l'effet qu'il ou elle a complété le test de profil psychologique de Boxe Canada.
- Résultats aux tests de burpees et de pompes (push-ups), accompagnés des vidéos exigées.
- Une vidéo de lui-même ou d'elle-même en action durant un combat (3 rounds de 3 minutes) auquel il ou elle a pris part en 2018 ou après. Il doit s'agir du plus haut niveau de compétition pour lequel une vidéo est disponible. La vidéo de la compétition doit être accompagnée des informations suivantes :

- Nom de l'athlète mis en nomination.
 - Date et lieu de la compétition.
 - Niveau de la compétition (précisez : compétition de Club; niveau provincial; niveau national; niveau international).
 - La fiche (victoires/défaites) de l'athlète au moment du combat.
 - Les résultats officiels du combat,
 - *Si possible, inclure également la fiche de l'adversaire au moment du combat.*
- Une attestation confirmant qu'il ou elle a lu et comprend la politique de nomination des athlètes en vue du PHP et les conditions qui lui sont associées, de même que le processus et les critères de sélection pour l'année 2022-23.

Responsabilités des Associations provinciales/territoriales de boxe

Pour chaque athlète mis(e) en nomination, l'**Association provinciale ou territoriale de boxe** est responsable de :

- Valider et confirmer que l'athlète est membre en règle et que toute l'information fournie à son sujet est correcte.
- Rédiger une lettre d'une page décrivant les **raisons pour lesquelles elle est fermement convaincue** que l'athlète devrait faire partie de l'Équipe nationale dans sa catégorie.
- S'assurer que tous les éléments d'information exigés à l'étape 1 du processus de sélection soient inclus dans le portfolio de nomination.
- Mettre en nomination un maximum de deux (2) athlètes par catégorie pour les hommes et les femmes des catégories Élite et Jeunesse au plus tard le 21 février 2022.
- Déterminer si elle veut mettre en nomination un(e) représentant(e) pour le Panel national d'expert(e)s qui sera chargé d'évaluer les athlètes. Le cas échéant, elle doit remplir et retourner à Boxe Canada le formulaire à cet effet au plus tard le 11 février. Les expert(e)s doivent être des membres en règle ayant une vaste expérience et une crédibilité reconnue dans le domaine de la boxe de haut niveau.

L'expert(e) peut être :

- Un(e) entraîneur(e) détenant une certification minimale de niveau 3 du PNCE;
 - Un(e) entraîneur(e) qui a complété un minimum de six (6) modules multisports du contexte Compétition Développement du PNCE;
 - Un(e) entraîneur(e) qui a complété un minimum de quatre (4) modules multisports du contexte Compétition Développement du PNCE ainsi que le module *Analyse de la performance* de Boxe Canada;
 - Un(e) arbitre international(e) certifié(e) par l'AIB.
- Confirmer qu'elle a lu et comprend la politique de nomination des athlètes en vue du PHP et les conditions qui lui sont associées, de même que le processus, les critères et les standards de sélection pour l'année 2022-23.

Responsabilités de Boxe Canada

Boxe Canada est responsable des aspects suivants :

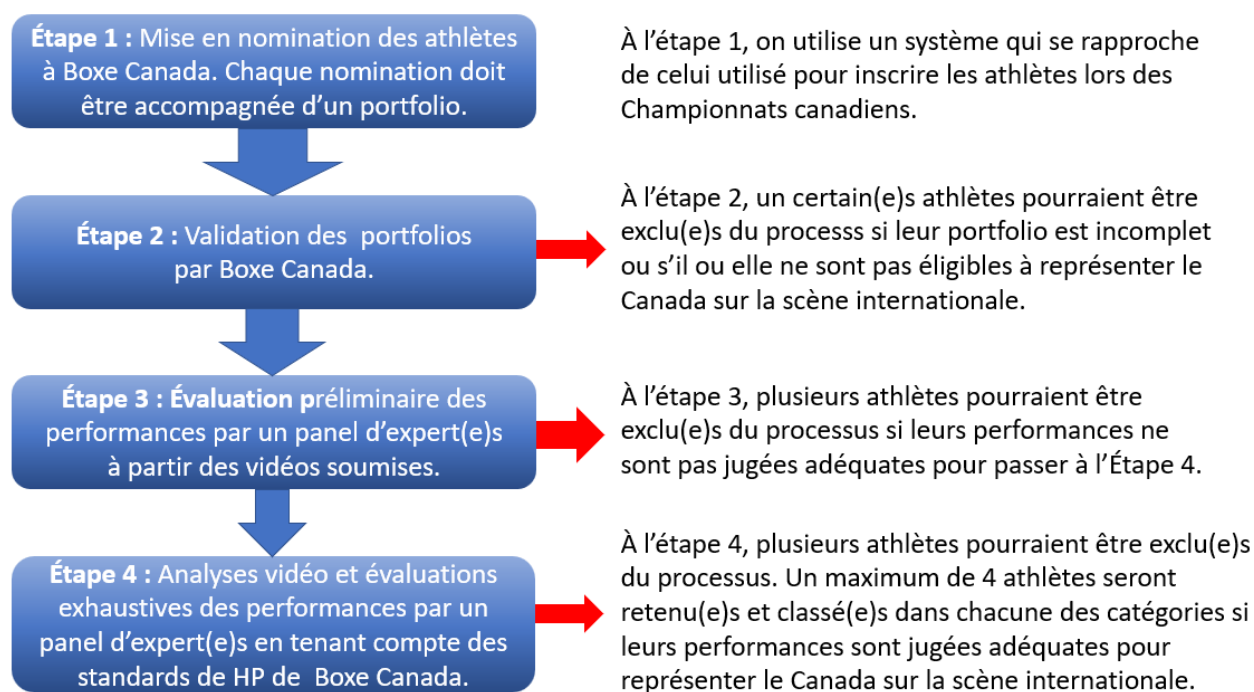
- Élaborer le processus de sélection de l'Équipe nationale pour 2022-23.
- Élaborer les critères et les standards de sélection de l'Équipe nationale pour 2022-23.
- Diffuser le processus, les critères et les standards de sélection de l'Équipe nationale pour 2022-23 à tous les partenaires.
- Fournir les informations dont les Associations provinciales/territoriales de boxe ont besoin pour mettre les athlètes en nomination.
- Orienter et faciliter le travail du Panel national d'expert(e)s qui sera chargé d'évaluer les athlètes et de mettre en application le processus, les critères et les standards de sélection de l'Équipe nationale pour 2022-23.
- Valider et approuver les listes d'athlètes et les classements dans chacune des catégories chez les hommes et chez les femmes (volets Élite et Jeunesse).

SECTION 2 –

PROCESSUS DE SÉLECTION, CRITÈRES ET STANDARDS

2.1 - Processus et méthodologie

Résumé



Étape 1 : Identification et nomination d'athlètes par les Associations provinciales ou territoriales de boxe et Boxe Canada. Des nominations peuvent être faites dans chacune des catégories de poids de l'AIB pour les hommes et les femmes des volets Élite et Jeunesse. Pour chaque nomination, un portfolio détaillé doit être produit et acheminé à Boxe Canada au plus tard le 21 février 2022.

Étape 2 : Validation de l'étape 1 par le bureau national de Boxe Canada. Pour qu'un(e) athlète soit considéré(e) dans le processus, toutes les informations exigées doivent avoir été fournies et tous les critères d'éligibilité pour représenter le Canada sur la scène internationale doivent être satisfaits.

Étape 3 : Première évaluation des candidatures soumises par un panel national d'expert(e)s. À partir des informations et des vidéos fournies, ce groupe identifiera les athlètes possédant les aptitudes techniques, tactiques et compétitives requises pour accéder à l'étape 4 du processus.

Étape 4 : Évaluation finale des candidatures par le panel national d'expert(e)s et classement des athlètes dans chacune des catégories sur la base de critères en lien avec le Profil médaillé(e) d'or (PMO). L'athlète classé(e) premier(ère) dans sa catégorie sera automatiquement sélectionné(e) dans le programme de haute performance (PHH) de Boxe Canada et sera ainsi éligible à représenter le pays. Les athlètes classé(e)s #2, #3 et #4 pourront également être considéré(e)s pour le PHH si le pointage qu'ils ou elles ont obtenu correspond à un certain pourcentage de l'athlète classé(e) au premier rang.

Processus détaillé

ÉTAPE 1

Chaque Association provinciale ou territoriale de boxe peut mettre jusqu'à deux (2) athlètes en nomination dans chacune des catégories de poids chez les hommes (13) et les femmes (12), à la fois pour le volet Élite et le volet Jeunesse.

Des athlètes peuvent également être mis(es) en nomination par Boxe Canada, par exemple ceux et celles qui faisaient partie de l'Équipe nationale en 2021.

Les candidatures provenant des Associations provinciales ou territoriales de boxe doivent être acheminée à Boxe Canada de façon électronique. Tous les éléments d'information listés à la section Éligibilité doivent être fournis au moment de mettre un(e) athlète en nomination.

L'Association provinciale ou territoriale de boxe doit également inclure une lettre de recommandation d'une page pour chaque athlète mis(e) en nomination. Cette lettre doit décrire les raisons pour lesquelles l'athlète devrait faire partie du bassin de l'Équipe nationale et être signée par l'une des personnes suivantes : le président ou la présidente de l'Association provinciale ou territoriale de boxe, le

ou la responsable des programmes d'élite, ou l'entraîneur(e) en chef de l'association.

Pour être prises en compte, toutes les nominations d'athlètes devront être produites au format électronique et reçues au plus tard le 21 février 2022 au bureau national de Boxe Canada.

ÉTAPE 2

Toutes les candidatures reçues en date du 21 février 2022 seront analysées par le bureau national de Boxe Canada afin de s'assurer que les informations techniques et administratives exigées ont été fournies et que les athlètes sont éligibles. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera prise en compte.

Si un ou plusieurs éléments d'information n'ont pas été inclus au portfolio de mise en nomination, ou encore si l'athlète n'est pas éligible à représenter le Canada, la candidature sera automatiquement écartée du processus sans possibilité d'appel.

Tou(te)s les athlètes mis(es) en nomination par Boxe Canada seront éligibles à passer directement à l'étape 3 du processus. Toutes les candidatures soumises par les Associations provinciales ou territoriales de boxe qui auront été validées à l'Étape 2 pourront être évaluées à l'étape 3.

ÉTAPE 3

But

Cette étape constituera la première opportunité d'évaluer les athlètes mis(es) en nomination par les Associations provinciales ou territoriales de boxe. Son but est de déterminer si les athlètes possèdent les aptitudes techniques, tactiques et compétitives adéquates pour faire l'objet d'évaluations plus poussées à la dernière étape du processus.

Note : *Compte tenu des délais serrés auxquels tous les partenaires se trouvent confrontés et de l'obligation d'identifier les athlètes qui prendront part aux Championnats continentaux au plus tard le 7 mars 2022, l'Étape 3 se fera en deux temps : (1) le volet Élite en premier; et (2) le volet Jeunesse un peu plus tard.*

Qui sera impliqué?

Les athlètes seront évalué(e)s par un **Panel national d'expert(e)s** sur lequel siégeront des représentant(e)s nommé(e)s par les Associations provinciales ou territoriales de boxe, ainsi que trois (3) représentant(e)s de Boxe Canada.

Comment les décisions seront-elles prises?

Les membres du panel national d'expert(e)s seront regroupé(e)s en sous-groupes (jusqu'à 5 ou 6, selon le nombre d'expert(e)s composant le panel et le nombre de nominations d'athlètes reçues). Chaque sous-groupe sera responsable d'évaluer un certain nombre d'athlètes, lequel sera affecté de façon doublement aléatoire à l'exception de la clause suivante : *un(e) membre du panel ne pourra pas évaluer un(e) athlète en provenance de sa province ou de son territoire à l'Étape 3.*

En se référant :

(1) au **but de l'Étape 4** qui est d'identifier des athlètes capables de réaliser des performances compétitives lors d'événements tenus à l'extérieur du Canada; et

(2) leur propre **expérience, expertise, et critères en lien avec la haute performance à la boxe**, les membres du panel national d'expert(e)s évalueront des vidéos de combat inclus dans les portfolios de mise en nomination et répondront à la question suivante par **OUI** ou **NON** :

L'athlète possède-t-il/elle les aptitudes techniques, tactiques et compétitives qui sont requises pour accéder à l'Étape finale du processus de sélection?

Si les conclusions auxquelles arrivent les évaluateurs/évaluatrices d'un sous-groupe sont unanimes, la décision entrera en vigueur sur le champ. Si la conclusion est **OUI**, l'athlète accédera à l'Étape 4 du processus. Si la conclusion est **NON**, l'athlète sera alors éliminé(e) du processus.

Étape 3 – Révisions (si nécessaire)

Si les conclusions auxquelles arrivent les évaluateurs/évaluatrices d'un sous-groupe **ne sont pas unanimes**, la décision sera automatiquement reportée à une étape additionnelle de « révision ».

Si nécessaire, une étape de « révision » sera gérée par un groupe de cinq (5) membres du Comité national d'expert(e)s qui inclura les personnes suivantes : un(e) représentant(e) de la province ou du territoire de l'athlète (si possible) et un(e) représentant(e) de Boxe Canada qui n'a pas été impliqué(e) dans la décision précédente. La décision finale relativement à l'accession ou non de l'athlète à l'Étape 4 sera prise lors d'un vote à la majorité simple.

Athlètes mis(es) en nomination par Boxing Canada

Pour des raisons de temps et compte tenu du volume élevé de performances qui pourraient devoir être évaluées à l'Étape 3, les athlètes mis(es) en nomination par Boxing Canada passeront directement à l'Étape 4.

ÉTAPE 4

But

Le but de l'Étape 4 est d'identifier des athlètes qui sont en mesure de réaliser des performances de bon niveau lors de compétitions tenues à l'extérieur du Canada. Comparativement à l'Étape 3, des évaluations plus poussées seront par conséquent faites.

Au terme de l'Étape 4, deux séries de décisions majeures auront été prises : (1) un maximum de quatre (4) athlètes seront retenu(e)s dans chacune des catégories; et (2) un classement aura été fait au sein de chacune des catégories.

Étape 4.1 – Décisions en lien avec les athlètes mis(es) en nomination par Boxe Canada

Compte tenu des délais serrés dans lesquels l'ensemble du processus doit être mis en œuvre, la première décision du Panel national d'expert(e)s consistera à **déterminer si les athlètes mis(es) en nomination par Boxe Canada devraient automatiquement être inclus(es) dans le groupe de 4 associé à leur catégorie.**

Des décisions distinctes devront être prises en lien avec la **sélection** et le **classement**.

Si le panel est **unanime** à l'effet qu'un(e) athlète mis(e) en nomination par Boxe Canada devrait être sélectionné(e), la décision entrera en vigueur sur le champ.

Si le panel est également **unanime** à l'effet qu'un(e) athlète mis(e) en nomination par Boxe Canada devrait être classé(e) au premier rang de sa catégorie, la décision entrera en vigueur sur le champ.

Si le panel **ne rend pas une décision unanime** pour ce qui est de la sélection de l'athlète, il ou elle devra être évalué(e) au même titre que tou(te)s les autres de sa catégorie (voir Étape 4.2).

Si le panel est **unanime** à l'effet qu'un(e) athlète mis(e) en nomination par Boxe Canada devrait être **sélectionné(e)**, mais qu'il n'y a **pas unanimité au sujet de son classement au premier rang** de sa catégorie, l'athlète sera considéré(e) comme étant sélectionné(e), mais il ou elle devra être évalué(e) au même titre que tou(te)s les autres de sa catégorie pour obtenir un classement final (voir Étape 4.2 ci-après).

Étape 4.2 – Décisions sur la base d'évaluations à l'aide de la vidéo

À l'exception des clauses prévues à l'Étape 4.1, les athlètes retenues suite à l'Étape 3 seront évalué(e)s et classé(e)s selon un système de points. Les points seront octroyés suite à l'évaluation des vidéos accompagnant les mises en nomination. Les déterminants de la performance suivants seront évalués : **technique, tactique, comportements en compétition et condition physique.**

La priorité sera donnée aux déterminants **technique, tactique et comportements en compétition.** Les résultats aux tests de la **condition physique** pourront être utilisés en cas d'égalité suite à l'octroi des points dans les autres domaines évalués.

Pour procéder à l'évaluation des déterminants de la performance et octroyer des points, les membres du Panel national d'expert(e)s utiliseront les critères et les standards fournis par Boxe Canada.

Veuillez vous référer à la section intitulée *Critères de sélection* pour les détails en lien avec les critères, les standards ainsi que les points se rapportant à chaque déterminant de la performance.

Gestion du processus

- Chaque membre du panel national d'expert(e)s évaluera individuellement toutes les vidéos de compétition, à l'exception de celles des athlètes de sa province ou de son territoire.
- Des critères ont été identifiés pour chaque déterminant de la performance (technique, tactique, comportements en compétition) et les points seront octroyés comme suit pour chaque critère : (5 – 3 – 1).
- Une fois qu'un(e) membre du panel national d'expert(e)s aura terminé l'évaluation de la vidéo d'un(e) athlète, un pointage sera associé à chaque déterminant; les points ainsi octroyés seront ensuite additionnés (c.-à-d. les points pour l'évaluation de la technique + les points pour l'évaluation tactique + les points pour l'évaluation des comportements en compétition).
- Le score total ainsi obtenu sera soumis de façon électronique pour être compilé et traité.
- Les évaluations et le score total seront également conservées sur l'ordinateur du membre du panel en tant que copie de sauvegarde.
- Un évaluateur ou une évaluatrice ne pourra soumettre les résultats d'une même performance qu'une seule fois, et son nom sera associé à l'information soumise.
- Pour chaque athlète, les scores provenant des différentes personnes responsables de l'évaluation seront ainsi pris en compte.
- On calculera ensuite la moyenne des scores soumis, et on appliquera un facteur de correction pour tenir compte du niveau de compétition (voir la section *Niveau de compétition* pour les détails particuliers). On obtiendra alors le **score final de l'athlète**.
- **À l'exception des clauses précisées à l'Étape 4.1 qui auront priorité** lors de l'établissement du classement final, la sélection et le classement des autres athlètes se feront à partir des scores ainsi obtenus.

Prise en compte du niveau de compétition

Les évaluations faites à l'aide des vidéos et portant sur les déterminants techniques, tactiques et comportementaux de la performance prendront en compte le ***niveau de compétition***.

Les points octroyés seront ajustés comme suit au moment d'établir le classement de chacune des catégories :

- Compétition internationale = 100 % de la valeur des points
- Compétition nationale = 70 % de la valeur des points
- Compétition provinciale ou de Club = 50 % de la valeur des points

Exemples:

*Si un(e) athlète a obtenu 60 points suite à l'évaluation des déterminants techniques, tactiques et comportementaux de la performance et que la vidéo le ou la montrait en action lors d'une compétition **INTERNATIONALE**, on lui octroiera 60 points (60 points x 100% = 60 points).*

*Si un(e) athlète a obtenu 60 points suite à l'évaluation des déterminants techniques, tactiques et comportementaux de la performance et que la vidéo le ou la montrait en action lors d'une compétition **NATIONALE**, on lui octroiera 42 points (60 points x 70% = 42 points).*

*Si un(e) athlète a obtenu 60 points suite à l'évaluation des déterminants techniques, tactiques et comportementaux de la performance et que la vidéo le ou la montrait en action lors d'une compétition **PROVINCIALE** ou de **CLUB**, on lui octroiera 30 points (60 points x 50% = 30 points).*

Procédures en cas d'égalité

En cas d'égalité au classement d'une catégorie après avoir utilisé le système de points en lien avec les déterminants techniques, tactiques et comportementaux de la performance, on utilisera la procédure suivante pour départager :

Le résultat du combat officiel le plus récent opposant les athlètes à égalité aux points sera utilisé comme méthode de bris d'égalité. La compétition doit avoir eu lieu en 2019 ou après et on accordera la priorité à la plus récente performance. Si les athlètes ne peuvent pas être classé(e)s à l'aide de la méthode précédente, on utilisera les résultats aux tests de conditionnement physique de la façon suivante :

- Les points obtenus aux deux (2) tests seront additionnés, et l'athlète ayant cumulé le plus de points obtiendra le meilleur classement.

- S'il y a encore égalité, l'athlète ayant cumulé le plus de points au test de « burpees » obtiendra le meilleur classement.
- S'il y a encore égalité, l'athlète ayant cumulé le plus de points au test de « pompes/push-ups » obtiendra le meilleur classement.
- Si l'égalité devait encore persister à ce stade, le panel national d'expert(e)s déterminera le classement final de la catégorie à l'aide d'un vote à la majorité simple.

Note : *Les résultats du test de personnalité ne seront PAS utilisés lors du processus de sélection. L'information pourra cependant être incluse dans le dossier de l'athlète et utilisée au besoin pour élaborer des stratégies d'intervention individualisées destinées à optimiser la performance.*

Qui pourra être impliqué(e) dans les PHP de Boxe Canada?

Selon le nombre d'athlètes éligibles mis(es) en nomination et compte tenu des résultats des évaluations, un maximum de quatre (4) athlète seront classé(e)s dans chacune des catégories au terme du processus.

Cependant, le fait d'être classé(e) dans une catégorie ne signifie pas automatiquement que l'athlète est membre de l'Équipe nationale et qu'il ou elle sera impliqué(e) dans le programme de haute performance (PHP) de Boxe Canada.

L'athlète classé(e) au premier rang de chacune des catégories sera considéré(e) dans le cadre du PHP de Boxe Canada en 2022-23 pour des projets des volets Élite, Élite-Développement et Jeunesse.

Dans le cas des athlètes classé(e)s aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} rang, on appliquera la procédure suivante : ils et elles seront inclus(es) dans la liste et considéré(e)s pour des projets du PHP si des occasions se présentent si et seulement si leur résultat final (après avoir tenu compte du facteur de correction associé au niveau de compétition) correspond à :

- 80 % ou plus de celui de l'athlète classé(e) au premier rang si cet(te) athlète a été évalué(e) lors d'une compétition internationale; ou à
- 90 % ou plus de celui de l'athlète classé(e) au premier rang si cet(te) athlète a été évalué(e) lors d'une compétition nationale.

Note importante : Le système de classement décrit dans cette section n'a jamais été utilisé auparavant, et les pourcentages qui sont indiqués représentent la meilleure estimation que Boxe Canada est en mesure de faire au moment de rédiger ces critères et ces standards. Compte tenu des résultats qui seront obtenus, Boxe Canada et le panel national d'expert(e)s se réservent le droit d'ajuster ces pourcentages afin de les rendre **MOINS EXIGEANTS**. Si un tel ajustement était fait, on l'appliquerait alors à toutes les catégories.

2.2 – Exigence - Pesée

Cette procédure simple a pour objectif de valider que l'athlète appartient bien à la catégorie de poids dans laquelle il ou elle a été mis(e) en nomination.

Une « pesée officielle » n'est pas exigée, mais si cela pouvait se faire, ce serait évidemment l'idéal. La procédure suivante doit être suivie si le poids de l'athlète n'est pas établi lors d'une « pesée officielle » :

- On peut utiliser une balance comme on en retrouve à la maison.
- L'athlète est habillé(e) comme il ou elle le serait à l'occasion d'une pesée officielle.
- La procédure de pesée doit être filmée sans interruption du début à la fin.
- On doit ajuster la balance à zéro (0) au début de la pesée.
- L'athlète met les deux pieds sur la balance, et la vidéo montre la mesure.
- Une autre personne remet à l'athlète un objet dont la masse est connue (p. ex. un contenant de lait de 2 litres non ouvert dont la masse sera de 2kg, un poids de 5 kg, etc.).
- La vidéo montre la nouvelle mesure.
- L'athlète remet l'objet à la personne, et la vidéo montre la mesure finale.

Important : Toute pesée associée à un écart de + 7% ou plus par rapport au poids maximal de la catégorie pour laquelle l'athlète a été mis(e) en nomination pourra faire l'objet d'une vérification de la part de Boxe Canada. Au terme de cette vérification, on déterminera si l'athlète peut être considéré(e) dans cette catégorie ou s'il ou elle le sera dans une catégorie de poids supérieure.

2.3 – Exigence - Questionnaire de la personnalité

Boxe Canada exige que chaque athlète mis(e) en nomination complète le questionnaire d'inventaire de personnalité *Le Corff*.

L'Inventaire de personnalité de Le Corff est un outil d'évaluation de la personnalité. Il a été conçu pour mesurer les traits de la personnalité selon la théorie des cinq facteurs (« Big Five »). Cette théorie, rigoureusement validée et faisant l'objet d'un large consensus dans les milieux de la recherche en psychologie, met en évidence l'existence de cinq dimensions résumant de façon exhaustive la personnalité. Ces cinq traits de la personnalité rendent compte du style relationnel, émotionnel, cognitif, motivationnel et attitudinal de la personne.

Pour compléter le questionnaire, prenez tout d'abord connaissance des informations ci-dessous, notez le code d'accès, et cliquez sur ce lien pour vous inscrire : <https://www.irptesting.com/login.aspx?u=NRMKQFTAX%BEXP>

Utilisez le code d'accès suivant : BEHKRQZ

The image shows a screenshot of the IRP (International Rowing Federation) login page. The page features the IRP logo at the top, followed by the text "Connectez-vous". Below this, there are two input fields: "Nom d'utilisateur ou Code Test" and "Mot de passe". There are also links for "Nom d'utilisateur oublié?" and "Mot de passe oublié?". Below these fields is a section for "Codes d'auto-inscription" with the code "BEHKRQZ" entered. At the bottom of the page, there is a language selection dropdown menu with "Anglais" selected. Annotations with arrows point to these elements: "N'inscrivez aucune information ici" points to the user name and password fields; "Entrez le code d'accès ici" points to the "Codes d'auto-inscription" field; and "Choisissez la langue que vous souhaitez utiliser" points to the language dropdown menu.

Important : Les résultats du test de personnalité ne seront PAS utilisés lors du processus de sélection. L'information pourra cependant être incluse dans le dossier de l'athlète et utilisée au besoin pour élaborer des stratégies d'intervention individualisées destinées à optimiser la performance.

2.4 – Critères de sélection et standards

Déterminants de la performance qui seront évalués

Des critères de sélection seront utilisés pour évaluer les déterminants de la performance suivants :

- **Technique** – On utilisera les standards du Profil médaillé(e) d'or (PMO) de Boxe Canada.
- **Tactique** - On utilisera les standards du Profil médaillé(e) d'or (PMO) de Boxe Canada.
- **Comportements en compétition** - On utilisera les critères du Style gagnant de Boxe Canada.
- **Habilités athlétiques** – On utilisera des protocoles reconnus et des tests simples (burpees et pompes/push-ups), ainsi que des données normatives provenant de sources établies.

Dans la liste ci-dessus, on accordera la priorité aux déterminants **Technique**, **Tactique** et **Comportements en compétition**.

Critères et standards applicables aux différents déterminants de la performance

Déterminants de la performance : Technique, Tactique, et Comportements en compétition

Boxe Canada fournira des grilles d'évaluation élaborées pour les déterminants Technique, Tactique et Comportements en compétition. Pour chaque critère de ces grilles, on octroiera des points comme suit :

5 points = Supérieur. L'expression de la performance est conforme au niveau d'habileté requis pour connaître du succès lors de compétitions de niveau international. Le libellé propre à chaque critère guidera l'évaluation, en tenant compte du fait qu'accorder 5 points implique (1) que la performance est constamment démontrée à un très haut standard et (2) qu'à chaque fois, elle l'est de façon convaincante.

3 points = Standard Minimal. Le libellé propre à chaque critère guidera l'évaluation, en tenant compte du fait qu'accorder 3 points implique (1) que même si le niveau de performance démontré est adéquat pour connaître du succès sur la scène nationale, des améliorations sont nécessaires à court terme pour que l'athlète puisse réaliser des performances adéquates lors de compétitions de niveau international. De plus, la performance peut ne pas toujours être constante ou convaincante.

1 point = Inférieur au Standard Minimal. Le libellé propre à chaque critère guidera l'évaluation, en tenant compte du fait qu'accorder 1 point implique qu'à court terme le niveau de performance n'est manifestement pas adéquat pour que l'athlète puisse réaliser des performances adéquates lors de compétitions de niveau international. De plus, la performance n'est pas constante et elle est rarement convaincante.

Les grilles utilisées refléteront les aspects suivants :

Déterminant de la performance : Technique

Position de boxe

Le boxeur ou la boxeuse adopte une position de boxe qui lui permet d'attaquer et de se défendre efficacement en tout temps :

- Le poids est réparti adéquatement sur chaque pied.
- Le menton est abaissé, les mains sont tenues hautes, et les coudes sont placés près du corps.
- L'athlète revient en position de base lorsqu'il ou elle ne lance pas de coups.

Jeu de pieds

Le boxeur ou la boxeuse utilise ses pieds de façon dynamique et efficace pour attaquer et pour se défendre. Il ou elle est en mesure de :

- Se déplacer dans toutes les directions sans que sa base d'appui ne soit compromise.
- Lancer des coups et se défendre efficacement en toutes circonstances.

Coups de poing

Le boxeur ou la boxeuse lance des coups qui sont dynamiques et précis (ils atteignent la cible) tout en conservant son équilibre.

- La trajectoire des coups est adéquate, tant lorsque la main se déplace vers la cible que lorsqu'elle revient en position initiale.
- Les coups sont exécutés rapidement, sans avertissement, et l'athlète demeure en équilibre.
- L'impact sur la cible se fait au niveau des jointures.

Défense

Le boxeur ou la boxeuse est capable d'exécuter toutes les actions défensives de façon efficace. Il ou elle :

- Utilise des actions ou des manœuvres défensives qui conviennent à ses caractéristiques physiques.
- Peut se déplacer ou éviter les attaques de l'adversaire, et prendre position pour contre-attaquer.

Fluidité

Le boxeur ou la boxeuse est efficace dans le ring. L'athlète est en mesure de dicter le déroulement du combat et de s'imposer face à l'adversaire en utilisant ses points forts. Il ou elle :

- Se déplace sans effort dans le ring (glissements).
- Contrôle le tempo des engagements.
- Dépense son énergie de façon stratégique, frappe au bon moment et lorsqu'il ou elle est prêt(e).
- Se comporte de façon adéquate dans le ring, c.-à-d. conformément à l'étiquette de la boxe.
- Contrôle le déroulement général du combat en exploitant ses points forts.
- Utilise ses points forts lors des moments critiques du combat.

Déterminant de la performance : Tactique

Conscience du ring

Le boxeur ou la boxeuse :

- Se retrouve rarement au mauvais endroit dans le ring (câbles; coin).
- Est souvent positionné(e) au centre du ring pour contrôler l'action.
- A toujours de l'espace derrière lui/elle pour s'esquiver.
- Réussit à diriger l'adversaire vers des endroits où il/elle sera davantage vulnérable à ses attaques.

Capitaliser lorsque les occasions se présentent

Le boxeur ou la boxeuse :

- Rate rarement des occasions de marquer des points.
- Réagit rapidement pour exploiter les situations de vulnérabilité de l'autre.
- Maintient la pression et continue de frapper lorsque l'adversaire est vulnérable.

Choix des actions

Le boxeur ou la boxeuse :

- Choisit des actions offensives et défensives qui sont adaptées à l'adversaire et à la situation, et ce au bon moment.
- Évalue l'efficacité de ses propres actions; s'ajuste au besoin lorsque ses actions ne connaissent pas le succès souhaité.
- Ne répète pas sans arrêt les mêmes erreurs.

Ruse et surprise

Le boxeur ou la boxeuse :

- Varie ses actions dans le ring afin de créer des situations qui lui seront avantageuses; utilise un vaste répertoire d'habiletés, de feintes et de manœuvres afin d'être imprévisible.
- Tente de surprendre l'adversaire et de le/la prendre au dépourvu.

Gestion du combat

Le boxeur ou la boxeuse :

- Met l'accent sur l'attaque, et non sur la défensive.
- Agit avec un but; ne dépense pas ses énergies inutilement dans le ring.
- Demeure concentré(e) et en contrôle de ses émotions.
- Gère efficacement le risque : ne se comporte pas de façon téméraire; prend des risques calculés lorsque la situation l'exige (p. ex., selon le pointage ou le temps qu'il reste).

Déterminant de la performance : comportements en compétition

Comportements	Grille d'analyse – comportements en compétition : Critères observables – le boxeur ou la boxeuse ...
Agressivité	<ul style="list-style-type: none"> • Met l'accent sur l'attaque. • Initie des actions en attaque plus souvent que l'adversaire. • N'hésite pas à contre-attaquer. • Marque des points tôt dans le round afin d'établir sa domination.
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Dicte le rythme et le déroulement du combat. • Consolide tout avantage obtenu et empêche l'adversaire d'échapper à la pression. • Frappe souvent et fort, tout en évitant d'être frappé(e) en retour. • Occupe fréquemment et longtemps le centre du ring. • Oblige l'adversaire à se déplacer dans des directions précises (câbles; coins).
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Est constamment en mouvement dans le ring, ne reste pas sur place. • Évite les coups grâce à des mouvements du tronc, des esquives ou des déplacements. • Est une cible difficile à atteindre.
Rapidité	<ul style="list-style-type: none"> • Exécute les actions en attaque ou en défensive à très haute vitesse. • Exploite <i>immédiatement</i> toute faiblesse ou situation de vulnérabilité décelée chez l'adversaire.
Imprévisibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Possède un large répertoire technique et varie ses actions en attaque. • Réussit à frapper la cible suite à des feintes. • Décoche les attaques de façon sournoise, sans avertissement. • Ne dévoile pas d'indices qui permettent d'anticiper ses actions.

Déterminant de la performance : habiletés athlétiques

Pour des raisons de simplicité et d'accessibilité, Boxe Canada n'utilisera que deux tests simples et bien établis en lien avec la condition physique dans le cadre de son processus de sélection. Ces tests ont été retenus pour les raisons suivantes : on peut les effectuer sans problème chez-soi à la maison; ils ne requièrent aucun équipement; ils sont faciles à contrôler; la durée maximale permise pour les effectuer est de trois (3) minutes (la durée d'un round); et des données normatives exprimées en percentiles pour des efforts de cette durée provenant de sources réputées sont disponibles pour les sujets masculins et féminins

Test de Burpees (Squat Thrusts) – Hommes et femmes

Source : International Standards for the 3-Minute Burpee Test: High-Intensity Motor Performance, Robert Podstawski, Piotr Markowski, Cain C. T. Clark, Dariusz Choszcz, Ferenc Ihász, Stanimir Stojiljković, and Piotr Gronek (2019).

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6815084/>

Ce test fournit des informations à propos de l'agilité, de la coordination et de la force-endurance. Bien que le test ne soit pas conçu pour évaluer de façon particulière le niveau de la condition physique aérobie, cet élément entre néanmoins en jeu en raison de la durée de l'effort (3 minutes). La séquence des mouvements est décrite ci-dessous et illustrée à la page suivante.

Phase 1 – On débute en position debout (Figure a); on fléchit ensuite les jambes en position de « squat » et on place les deux mains au sol (Figure b).

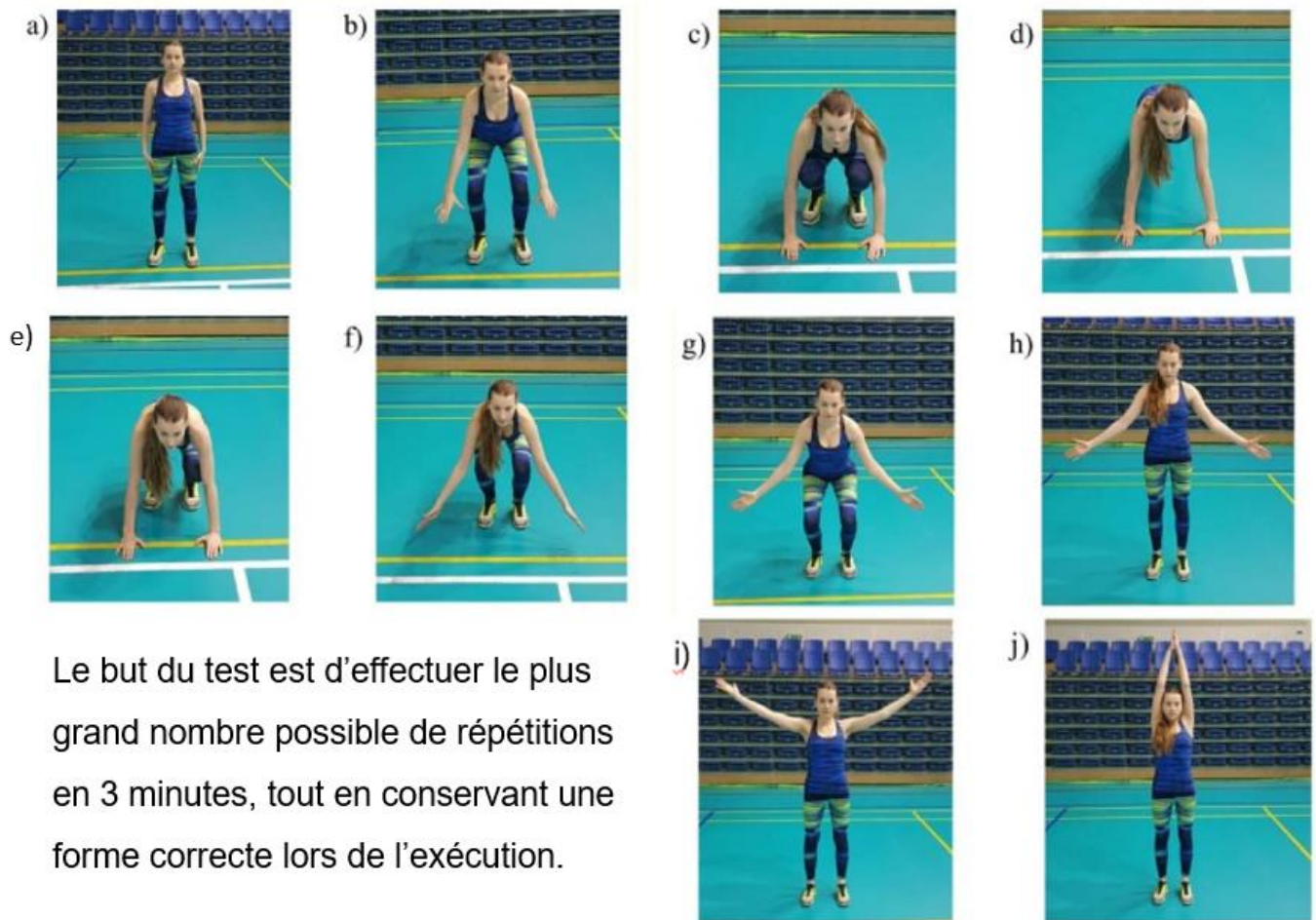
Phase 2 – À partir de la position « jambes fléchies – mains au sol » (Figure b), on projette les pieds vers l'arrière (Figure c) et on adopte la position de la « planche » avec bras tendus (Figure d).

Phase 3 – À partir de la position de la « planche » (Figure d), on revient à la position « jambes fléchies – mains au sol » (Figure e).

Phase 4 – On reprend ensuite la position debout (Figure j), on élève les bras au-dessus de la tête, et on frappe rapidement les deux mains (Figures: f, g, h, i).

Une répétition correspond à un cycle complet correctement exécuté. Le but du test est d'effectuer le plus grand nombre de répétitions possible en 3 minutes.

Notes : La position de la « planche » doit être adoptée et maintenue sans que le dos ne soit arqué. Les jambes doivent également se trouver en extension complète au moment d'être en position « planche ». Lorsque l'une des phases décrites précédemment n'est pas exécutée correctement, on ne doit pas compter la répétition du « burpee ».



Important : La performance de l'athlète doit être enregistrée sur vidéo (vue latérale/de côté et non de face) et celle-ci doit être incluse au portfolio de mise en nomination.

Test de « Burpees » : données normatives et système de points

Les données normatives proviennent de Podstawski et al. (2019).

Le système de points a été élaboré par Boxe Canada et il favorise ceux et celles qui réussissent une performance supérieure. Les points sont octroyés en tenant compte du rang percentile associé au nombre de cycles effectués au rythme de l'athlète mais sans interruption ni pause lors du test de trois (3) minutes.

Voir les tableaux suivants.

%	# de burpees en 3 min	
	Hommes	Femmes
0-5	≤30	≤17
6-10	31-32	18-20
11-15	33-35	21-23
16-20	36-37	24-26
21-25	38-40	27-29
26-30	41-42	30-32
31-35	43-44	33-35
36-40	45-46	36
41-45	47-51	37-42
46-50	52-55	43-47
51-55	56-60	48-53

%	# de burpees en 3 min	
	Hommes	Femmes
56-60	61-65	54-59
61-65	66-68	60-62
66-70	69-70	63-65
71-75	70-72	66-68
76-80	73-75	69-71
81-85	76-78	72-74
86-90	79-80	75-77
91-95	81-82	78-80
96-97	83	81
98-99	84	82
100	85+	83+

Points en fonction du rang percentile, test de Burpees.

98-100 percentiles	=	20 points
96-97 percentiles	=	19 points
91-95 percentiles	=	17 points
86-90 percentiles	=	16 points
81-85 percentiles	=	15 points
76-80 percentiles	=	14 points
66-75 percentiles	=	12 points
61-65 percentiles	=	11 points
56-60 percentiles	=	9 points
51-55 percentiles	=	7 points
46-50 percentiles	=	6 points
41-45 percentiles	=	5 points
36-40 percentiles	=	4 points
31-35 percentiles	=	3 points
30 et moins	=	1 point

Test de pompes (push-ups)

Lors de ce test simple, l'athlète doit **effectuer le plus grand nombre possible de pompes (push-ups) consécutivement**, c.-à-d. sans prendre de pause ou sans qu'il n'y ait d'interruption dans l'exécution.

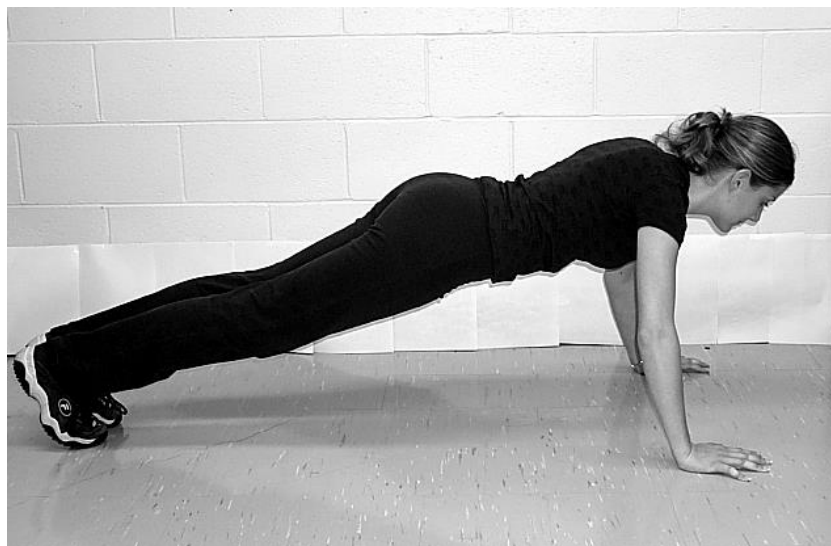
L'athlète détermine lui-même ou elle-même le rythme. Le test est considéré terminé lorsque l'athlète n'est plus en mesure de poursuivre à un rythme régulier, ou encore que la qualité de l'exécution du geste se détériore (une interruption mineure sera tolérée). Le temps maximum autorisé est trois (3) minutes.

Façon correcte d'exécuter les pompes (push-ups)

POSITION ABAISSÉE – À plat ventre sur le sol, l'athlète doit placer les mains légèrement à l'extérieur des épaules, paumes à plat, de sorte que les avant-bras soient fléchis à angle droit (angle de 90 degrés).



POSITION REDRESSÉE – Protocole des hommes – La tête, le torse, les fessiers, les genoux, les jambes et les pieds forment une ligne droite.



POSITION REDRESSÉE – Protocole des femmes – La tête, le torse, les fessiers et les genoux forment une ligne droite; les genoux et les jambes demeurent en contact avec le sol.



Important : La performance de l'athlète doit être enregistrée sur vidéo (vue latérale/de côté) et celle-ci doit être incluse au portfolio de mise en nomination. Les hommes et les femmes doivent utiliser le protocole correspondant à leur sexe pour que le système de points utilisé soit valide.

Systeme de points – Test de pompes (push-ups)

Le systeme de points a été élaboré par Boxe Canada et tient compte des données normatives de l' *American College of Sports Medicine (ACSM)*, une organisation reconnue mondialement dans les domaines de la physiologie de l'exercice, de la médecine du sport et de l'évaluation de la condition physique (voir le tableau en lien avec les normes).

Il favorise les athlètes possédant une force et une endurance supérieures au niveau des bras et du haut du corps, comme ce doit être le cas chez les boxeurs et les boxeuses d'élite.

99 percentile	=	20 points
95 percentile	=	19 points
90 percentile	=	18 points
85 percentile	=	16 points
75-80 percentile	=	14 points
65-70 percentile	=	11 points
55-60 percentile	=	9 points
45-50 percentile	=	7 points
40-45 percentile	=	6 points
25-35 percentile	=	5 points
10-25 percentile	=	3 points
Below 10	=	1 point

Données normatives de l'ACSM. Les normes ont été établies à partir des techniques de pompes (push-up) décrites précédemment pour les hommes et pour les femmes.

ACSM
Maximum Push Up Norms
 (Test to muscle failure without rest.)
Strength and Edurance: Men

ACSM
Maximum Modified Push Up Norms
 (Test to muscle failure without rest.)
Strength and Edurance: Women

Percentile	20-29	30-39	40-49	50-59	60+	Rating	Percentile	20-29	30-39	40-49	50-59	60+	Rating
99	>100	>86	>64	>51	>39	S	99	>70	>56	>60	>31	>20	S
95	62.0	52.0	40.0	39.0	28.0		95	45.0	39.0	33.0	28.0	20.0	
90	57.0	46.0	36.0	30.0	26.0		90	42.0	36.0	28.0	25.0	17.0	
85	51.0	41.0	34.0	28.0	24.0		85	39.0	33.0	26.0	23.0	15.0	
80	47.0	39.0	30.0	25.0	23.0		80	36.0	31.0	24.0	21.0	15.0	
75	44.0	36.0	29.0	24.0	22.0	E	75	34.0	29.0	21.0	20.0	15.0	E
70	41.0	34.0	26.0	21.0	21.0		70	32.0	28.0	20.0	19.0	14.0	
65	39.0	31.0	25.0	20.0	20.0		65	31.0	26.0	19.0	18.0	13.0	
60	37.0	30.0	24.0	19.0	18.0	G	60	30.0	24.0	18.0	17.0	12.0	G
55	35.0	29.0	22.0	17.0	16.0		55	29.0	23.0	17.0	15.0	12.0	
50	33.0	27.0	21.0	15.0	15.0		50	26.0	21.0	15.0	13.0	8.0	
45	31.0	25.0	19.0	14.0	12.0		45	25.0	20.0	14.0	13.0	6.0	
40	29.0	24.0	18.0	13.0	10.0		40	23.0	19.0	13.0	12.0	5.0	
35	27.0	21.0	16.0	11.0	9.0	F	35	22.0	17.0	11.0	10.0	4.0	F
30	26.0	20.0	15.0	10.0	8.0		30	20.0	15.0	10.0	9.0	3.0	
25	24.0	19.0	13.0	9.5	7.0		25	19.0	14.0	9.0	8.0	2.0	
20	22.0	17.0	11.0	9.0	6.0	P	20	17.0	11.0	6.0	6.0	2.0	P
15	19.0	15.0	10.0	7.0	5.0		15	15.0	9.0	4.0	4.0	1.0	
10	18.0	13.0	9.0	6.0	4.0		10	12.0	8.0	2.0	1.0	0.0	
5	<13	<9	<5	<3	<2	VP	5	<9	<4	<1	0.0	0.0	VP

S= Superior, E= Excellent, G= Good, F= Fair, P= Poor, and VP= Very Poor
 Provided by The Institute for Aerobics Research: Dallas, TX (1991)

S= Superior, E= Excellent, G= Good, F= Fair, P= Poor, and VP= Very Poor
 Provided by The Institute for Aerobics Research: Dallas, TX (1991)